

## OBJECTIFS

**Accompagner des actions** visant à aider au traitement des situations d'incurie dans l'habitat.

## ACTIONS MISES EN ŒUVRE

**Offrir une approche professionnelle active d'aller-vers la personne**, qui n'est pas en demande d'aide, en misant sur l'instauration progressive d'un lien de confiance

**Mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs** pour faire face à des situations individuelles complexes sur le plan médico-social.

**Elaborer des solutions durables et non coercitives**, en accord avec la personne.

**Maintenir dans les lieux** après remise en état du logement et prévenir l'expulsion et la rechute.

**Soutenir et accompagner des projets de relogement adapté** ou d'admission dans une structure spécialisée quand le maintien au domicile n'est pas possible.

## CONTACTS

Composée d'un chef de service, de deux travailleurs sociaux et d'un psychologue, cette équipe peut être mobilisée pour coordonner des actions et/ou intervenir à domicile des personnes concernées.



### Equipe de Veille Santé Habitat

20 Faubourg Paluet

03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de

9h à 12h /13h à 17h

Tel : 04.70.35.55.87

[cfauchoux@anef63.org](mailto:cfauchoux@anef63.org)

[ccordoba@anef63.org](mailto:ccordoba@anef63.org)

[vthomas@anef63.org](mailto:vthomas@anef63.org)

[sbernardet@anef63.org](mailto:sbernardet@anef63.org)



## Equipe de Veille Santé Habitat

*Des professionnels de l'entraide, de l'accompagnement et de la solidarité*



## QU'EST-CE QUE L'INCURIE ?

L'incurie est étymologiquement l'absence de souci de soi (et/ou d'autrui), signe de perturbation de la santé mentale.

Au sein de l'habitat, la personne occupe son logement de façon inadaptée mettant en danger sa santé ou sa sécurité et celles de ses voisins. Elle est souvent caractérisée par une accumulation d'objet et de déchets et parfois par la présence de nombreux animaux. Cette accumulation peut entraîner : odeurs, présences de nuisibles, et engendrer notamment des risques infectieux et d'incendie.

Dans le cadre des actions liées à la lutte contre l'habitat indigne, les intervenants sont régulièrement confrontés à des publics en grandes difficultés psychologiques et sociales dont certaines relèvent de situation d'incurie. Dans le cadre de ses missions de santé publique, l'Agence Régionale de Santé a fait appel à l'Anef 03-63 pour développer des démarches innovantes et (si possible) non coercitives dans la prise en charge de ces situations.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan Régional de Santé 2018/2028 Santé Mentale – objectif 2, ainsi que dans la mise en œuvre de l'article L1311-4 du Code de la Santé Publique.

## MODALITES DE SIGNALEMENT ET MOBILISATION DU DISPOSITIF

Réalisation d'un signalement au travers de la fiche de repérage Habitat du Conseil Départemental de l'Allier



Réception du signalement par le guichet du PDLHI : [veniant.a@allier.fr](mailto:veniant.a@allier.fr)



Transmission à l'ARS qui peut mandater l'Equipe de Veille Santé Habitat de l'Anef 03-63



Réception du dossier par l'Equipe de Veille Santé Habitat et début de son action

## MODALITES D'INTERVENTION DE L'EQUIPE

- Organisation d'une première réunion partenariale autour de la situation en vue d'élaborer un plan d'action
- Première prise de contact et visite à domicile
- Mise en œuvre du plan d'action dans une démarche d'aller vers en cherchant l'adhésion de la personne

## SCHEMA D'INTERVENTION

